



(Finistère)

Landéda, le 7 juin 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2021

SUBVENTION VOILE POUR TOUS

RAPPORT N°11/05/2021

La commune propose depuis quelques années une aide financière à tous les enfants de la commune, aide variable suivant le quotient familial afin de réaliser des stages de voile. Ces stages se déroulent la 1ère semaine de vacances en juillet et la dernière semaine d'août, périodes durant lesquelles l'activité du CVL est réduite.

Voici la participation communale votée en 2020 :

QF	Participation communale
QF < 650	50€
QF > 650	15€

Le conseil municipal est donc invité à maintenir la participation communale dans le cadre de ces journées d'initiation aux activités nautiques et à instaurer une nouvelle grille tarifaire tenant compte des quotients familiaux. Je vous propose les tarifs suivants :

PROPOSITION TARIF VOILE POUR TOUS				
QF			Tarif à la semaine	Participation communale
QF1	0	400	50,00 €	62€
QF2	401	650	60,00 €	52€
QF3	651	840	80,00 €	32€
QF4	841	1050	90,00 €	22€
QF5	1051	1260	105,00 €	7€
QF6	1261	1680	112,00 €	0€
QF7	>	1681	112,00 €	0€

Je propose au conseil municipal :

- De valider les tarifs proposés ci-dessus ;

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal
N°11/05/2021
Réunion du 05 juin 2021**

SUBVENTION VOILE POUR TOUS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDA, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR

Absents :

Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Christine CHEVALIER
Alexandre TREGUER donne procuration à Daniel GODEC
Céline PRONOST donne procuration à Danielle FAVÉ
Philippe COAT donne procuration à David KERLAN
Hervé LOUARN donne procuration à Anne POULNOT-MADEC
Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET
Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Madame Catherine COUSTANCE a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 27 voix Pour,

David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le rapport de Mme le Maire,

VU la proposition de la commission enfance jeunesse et affaires scolaires en date du 18 mai 2021,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la semaine de voile pour tous et la participation communale comme suit :

PROPOSITION TARIF VOILE POUR TOUS				
QF		Tarif à la se-maine	Participation communale	
QF1	0	400	50,00 €	62€
QF2	401	650	60,00 €	52€
QF3	651	840	80,00 €	32€
QF4	841	1050	90,00 €	22€
QF5	1051	1260	105,00 €	7€
QF6	1261	1680	112,00 €	0€
QF7	>	1681	112,00 €	0€

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de ne pas ouvrir la voile pour tous aux enfants extérieurs de la Commune.

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	Procuration
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	Procuration
SIMIER Céline	Procuration
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procuration
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	C. BIHANNIC Procuration

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210605-2021_06_05_11-DE